



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ARRETE DEC3/XIII/20/25

Concernant la composition du jury du concours interne pour le recrutement de secrétaires d'administration de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2020, pour l'académie de Grenoble.

La rectrice de l'académie de Grenoble,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

VU le décret n°2010-1343 du 14 décembre 2010 relatif au corps des secrétaires administratifs du Conseil d'Etat et de la Cour nationale du droit d'asile ;

VU le décret n°2010-1346 du 09 novembre 2010 portant statut particulier des corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer et relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;

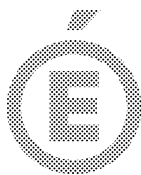
VU l'arrêté du 28 janvier 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

Article 1er : Le jury de la session 2020 du concours interne pour le recrutement de secrétaires d'administration de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, organisé dans l'académie de Grenoble est composé ainsi qu'il suit :

Présidente :

Mme ACLOQUE Anne, Secrétaire Générale, DSDEN 74



2/2

Membres :

Mme AYAN-GIANESELLO Véronique, SAENES-CE, DSDEN 26
M. BILLOUE Philippe, Personnel de direction, Collège les Frontailles à St Pierre D'Albigny
M. DUCOURRIERE Luc, Personnel de direction, Lycée Paul Héroult à St Jean de Maurienne
Mme DIMIER-CHAMBET Karine, APAE, Rectorat de Grenoble
Mme GIGANTE Perrine, APAE, Université Grenoble Alpes à Grenoble
Mme SAUGRIN Vicky, ASI, Université Grenoble Alpes à Grenoble

Membres de réserve :

M. GAREN Yves, PLP Hors Classe, Lycée Vaucanson à Grenoble
Mme LAFFONT Sophie, Personnel de direction, Lycée Xavier Mallet à Le Teil

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Grenoble, le 13 mars 2020

Hélène INSEL